premier texte « Les dettes »

 Qui paie ses dettes s’enrichit.

 Un ami comptable m’en a fait une démonstration éblouissante. L’éblouissement a été tel que je n’ai rien compris. Au contraire, j’ai constaté que lorsque je payais mes dettes, mon compte en banque baissait, donc, que je m’appauvrissais.

 Hélas, ne pas payer ses dettes entraîne mise en demeure, intérêts de retard, sans parler de la pénalité de l’article 24 bis, et que je m’appauvris encore plus.

 Or, à la réflexion, il se révèle que c’est seulement parce que j’ai de l’argent que j’ai des dettes. C’est parce que j’ai des revenus que le banquier me fait un prêt pour acheter une voiture, donc que je paie des intérêts, que je souscris une assurance, que j’’achète du carburant, etc., donc que j’ai des dettes.

 Ergo, pour ne pas avoir de dettes, il ne faut pas gagner d’argent.

 Je m’y serais bien résolu, mais la perspective de laisser les miens, épouse tendrement aimés, fils chéri, mourir de faim m’est insupportable. La solution, bien sûr, serait de se retirer en quelque île déserte, ou sur quelque montagne isolée, pour y vivre en ermite ou anachorète, subsistant de peu et travaillant moins encore. Dès lors, plus de gain, plus de dettes. Travaux simples et nourriture frugale. Le rêve.

Hélas, aux dernières nouvelles, il est question de mettre en carte ermites et anachorètes pour leur faire payer une taxe, afin, paraît-il, de venir en aide à ceux d’entre eux qui, malgré tout, meurent de faim. Il en découlera naturellement que ceux qui ne pourront acquitter cette taxe se verront priver du droit d’être ermite ou anachorète, et seront contraints sous amende et astreinte de mettre un terme à leur activité.

 Décidément, la pauvreté même n’est plus de qu’elle était, et il apparaît, hélas, que de nos jours, il faut être suffisamment riche pour avoir le droit de vouloir être pauvre sans encourir les foudres de la loi.